

demandant au Conseil de sécurité de considérer la situation comme une question urgente.

Le Conseil de sécurité a alors adopté deux résolutions relatives à la Rhodésie. La première demandait à tous les États membres de ne pas reconnaître le gouvernement illégal de la Rhodésie et de ne pas lui accorder d'assistance. La deuxième demandait à tous les États «de s'abstenir de toute action qui aiderait et encouragerait le régime illégal et, en particulier, de s'abstenir de lui fournir des armes, de l'équipement et du matériel militaire, et de s'efforcer de rompre toutes les relations économiques avec la Rhodésie du Sud, notamment en imposant un embargo sur le pétrole et les produits pétroliers».

À la fin de l'année, le Canada avait fermé ses portes à plus de 90 p. 100 des importations rhodésiennes. Un embargo complet avait été placé sur toutes les exportations de pétrole et de produits pétroliers à la Rhodésie et les avantages de la garantie des crédits à l'exportation avaient été retirés de toutes les exportations canadiennes à la Rhodésie. Ces mesures découlaient de l'appui apporté par le Canada aux mesures économiques recommandées par le Conseil de sécurité. Le Canada a aussi participé à un pont aérien en vue d'aider le gouvernement de la Zambie.

Le Canada partage avec les autres membres du Commonwealth l'espoir qu'avec le temps, la Rhodésie prendra place au rang des États indépendants au sein du Commonwealth sur une base favorable à toute la population de la Rhodésie. L'autorité et la responsabilité d'amener la Rhodésie à l'indépendance reposent sur la Grande-Bretagne; cependant, le Gouvernement canadien a manifesté son intention d'aider à la solution du problème rhodésien, solution fondée sur les principes d'égalité raciale et de coopération.